

Cet été, vous avez surfé de belles vagues. Visitez des musées étonnants et goûtez des saveurs inoubliables. Pourtant, les meilleures journées vous attendent maintenant. Jusqu'au 30 septembre, les Stardes reviennent chez Mercedes-Benz. Accéder au meilleur de l'électrique au volant de nos SUV QA Edition et EQB Edition. Disponible à 41.950 euros, bonus écologique de 5000 euros d'éduit. Stardes journée étoilée, détail sur Mercedes-Benz.fr. Pensez à covoiturer. Pour commenter son histoire du jour, Christophe Ondelat reçoit un invité, acteur direct de son récit.

Je vous ai raconté l'affaire Air Cocaïne histoire au cambolaise que d'une bande de truants qui réussit à faire entrer 300 kilos de cocaïne en France via un jet privé et qui, voulant renouveler l'opération avec 700 kilos, se fait arrêter par la police de Saint-Domingue. Histoire que je débrieff avec vous, Antoine Ve, dans ce dossier vous étiez l'avocat des deux pilotes qui ont été condamnés à Pontacanin, à 20 années de réclusion criminelle, qui se sont évadés et qui, en France, ont été à nouveau condamnés à 6 ans avant de faire appel et d'être acquittés. Alors vos clients ont été acquittés, on est d'accord, certainement des doutes sur ce verdict, mais c'est la vérité judiciaire, sinon c'est le bordel.

Oui, on est d'accord, mais je crois un petit peu plus loin, parfois il faut des audiences qui, dans les deux cas, la première fois et la seconde fois ont duré quand même 7 semaines et qui ont probablement permis aux juges de mieux comprendre quelle est la vérité sur le rôle des pilotes. Et lors de la deuxième audience, je crois que le point qui a été compris par les magistrats et qui a conduit à l'acquittement des deux pilotes, c'est la façon dont les valises sont chargées et déchargées dans un avion. Et je crois qu'on a pu faire établir que, comme ceux qui veulent croire à l'innocence des pilotes peuvent le croire, les pilotes n'étaient pas associés au chargement des valises. Quand ils sont arrivés pour le troisième vol devant cet avion, ils ont été mis devant le fait accompli et qu'à aucune étape, comme l'ont d'ailleurs confirmé Franck Collin à l'audience et tous les autres protagonistes, à aucune étape de cette organisation, les pilotes n'ont eu connaissance, ni des mécanismes, ni des flux, ni de l'organisation. Donc je dirais que ce n'est pas un équipement au bénéfice du doute, c'est plus que cela, c'est la démonstration qu'ils ont été piégés et qu'ils n'étaient pas de leur responsabilité de contrôler le contenu de ces valises. - On va revenir sur tout ça en détail. Vous savez ce qu'ils ont devenu, ils ont repris le manchabalé ? - Non, malheureusement, c'est les conséquences extrêmement dommageables, extrêmement graves, des gens qui sont victimes d'erreurs judiciaires, ils ont été broyés par le système judiciaire pendant plusieurs années et aujourd'hui, évidemment, ils sont envis, c'est des gens qui sont des combattants, des militaires, mais reprendre le cours normal de leur vie d'avant, c'est trouvé être impossible. - Qu'est-ce qui vous permet, selon vous, de l'emporter au deuxième procès et pas au premier ?

- C'est l'explication qui, à mon avis, a été donnée au magistrat de la part des pilotes, sur la façon dont les chargements ont été opérés dans les vols en question, d'une part, et je pense que les juges ont compris qu'à aucun moment, les pilotes ont été mis en situation de voir le contenu des valises chargées et donc de signaler à d'éventuelles autorités qu'il y avait quelque chose de bizarre. Ils ont été, quand on voit le dossier dans son contenu le plus fin, placés devant une situation et à partir du troisième vol, on décidait de réagir, mais malheureusement, c'était trop tard pour eux. Et la deuxième chose ? - Attendez, il faut que vous nous expliquiez par quelques exemples qu'est-ce qui a convaincu, qu'ils ne savaient pas ce qu'il y avait dans ces valises.

- Alors il y a beaucoup de choses qui peuvent convaincre, mais la première chose, c'est que d'abord, tous les protagonistes, incluant les protagonistes qui ont été condamnés et qui n'avaient pas fait appel,

sont venus dire à la barre qu'auquel moment les pilotes avaient été informés, ne faisaient partie d'une organisation,

qu'on sait d'en même pour certains d'entre eux qu'en fait ils avaient été bernés.

Donc la parole d'un condamné, c'est quelque chose qui peut avoir un poids,

surtout quand il n'a pas fait appel d'une décision.

- Etaticement, techniquement, vous dites qu'ils ont convaincu sur la manière dont les bagages ont été chargés.

Ça veut dire quoi ? - Après, oui, il y a un argument d'abord aussi,

avant de passer juste sur la technique, pardonnez-moi, mais c'est la personnalité de ces deux hommes

qui vous l'avez rappelé des militaires, et je pense qu'ils ont aussi convaincu les juges

par leur personnalité, qui n'est aucun enrichissement personnel, ils avaient des familles,

ils gagnaient très bien leur vie, il n'avait aucune raison de se livrer, même par négligence,

à un trafic de stupéfiants.

Ça, c'est une donnée très forte de ce procès, c'est de défendre des gens d'une aussi grande intégrité, d'une aussi grande humanité, c'est assez rare.

Donc on a quand même, je pense, transmis ce fluide humain au magistrat d'appel.

Et puis sur le plan technique, il faut rappeler que ce n'est pas aux pilotes, même dans l'aviation privée,

de filtrer le contenu de valise, il y a des douanes pour faire ça,

et ce n'est pas non plus aux pilotes de transporter les valises jusqu'à l'avion,

il y a ce qu'on appelle des sociétés de Handling, dont c'est le travail.

Et en l'occurrence, les bagages ont pu passer les douanes en République Dominicaine, n'ont pas été contrôlés.

Les bagages ont été acheminés par une société de Handling en République Dominicaine,

et donc lorsque les pilotes sont eux arrivés sur l'aéroport, les bagages avaient déjà été chargés.

Donc je pense que cet argument a convaincu la cour

que les pilotes n'ont jamais été associés,

ni au montage, ni aux opérations de trafic de stupéfiants,

ni directement au transport des valises,

et sur la base de tous ces éléments, effectivement, ils ont été acquittés.

Est-ce qu'ils ont eu un doute ?

Au fond, est-ce qu'on peut aller jusqu'à dire que quand même,

le fait de changer des valises au premier voyage,

de ne rien charger au deuxième pour un seul passager,

d'en charger fan 6 au deuxième vol,

est-ce qu'il y avait quelque chose qui clignotait dans leur tête ou pas ?

Alors, vous dire qu'il n'y avait rien qui clignotait, ça ne serait pas la réalité,

mais la question c'est qu'est-ce que c'est qui clignote ?

Et là-dessus, je crois que le procès a apporté deux éclairages importants.

Le premier, c'est qu'on parle de voyage d'affaires dans la version privée,

et que finalement, il est assez commun dans la version privée d'avoir des situations de transports de valises, de transports d'objets, de transports de diverses choses.

Il y a des gens qui transportent des avoirs, il y a des gens qui transportent de l'or.

Donc, on ne peut pas faire un comparatif entre cette aviation-là et l'aviation de lignes dans lequel, évidemment, ces situations ne se présentent pas.

Et la deuxième chose, c'est qu'ils ont pu avoir à certains moments des doutes, mais que quand on connaît le fond du dossier,

on se rend compte qu'à chaque fois, l'organisation en fait qui les avait pris en main et qui les a manipulées,

leur apportait tous les éléments pour permettre d'éteindre ces doutes.

Je vous rappelle qu'ils ont quand même fait un signalement

à l'organisation de policière à un moment, parce qu'ils avaient des doutes, et qu'on leur a dit que les personnes impliquées n'étaient sur aucun fichier et n'étaient pas recherchées.

Ça, c'est un exemple parmi d'autres,

mais je crois qu'en fait, il faut quand même faire le crédit à des gens que, même en toute bonne foi, on peut commettre des négligences,

mais ce n'est pas forcément le signe de la participation

à une organisation criminelle de trafic de stupéfiants.

L'implication des pilotes a été un sujet de débat,

et ils ont fini par s'évader de république dominicaine,

et ils ont été blanchis lors d'un procès devant la condassise en appel en France, et totalement acquitté des faits qui lui auraient été reprochés.

Est-ce que vous diriez, Antoine V,

que la justice dominicaine est une justice très, très, très inférieure à la justice française ?

Alors je dirais d'autant plus que j'ai pu me rendre en république dominicaine,

et que j'ai pu constater notamment, parce que j'y suis allé,

les conditions d'emprisonnement de ces gens,

qui étaient vraiment des conditions inhumaines,

dans lesquelles la nuit vous entendez décrit,

dans laquelle il y a de la violence permanente,

et là où sont souvent enfermés des gangs extrêmement violents,

et je vous dirais même que si ces gens n'avaient pas,

les deux pilotes étaient des militaires qui avaient connu un entraînement,

ils s'y seraient probablement morts.

Donc le système judiciaire est un système extrêmement corrompu,

et il n'y a aucun doute, et pardonnez-moi de le dire,

je vais vous dire que le mot « inférieur »,

ce n'agit pas vraiment de faire des comparatifs inférieurs ou non inférieurs,

c'est un système qui ne veut pas l'état droit.

C'est un système qui n'est absolument pas respectueux de l'état de droit,

dans lequel il n'y a pas d'indépendance de la justice,  
et il y a beaucoup de choses qui en sont ressorties,  
qui aujourd'hui malheureusement ne sont toujours pas démontrées.  
Je vous donne un exemple tout simple,  
les pilotes ont toujours dit « nous n'avons jamais vu la drogue »,  
« nous n'avons jamais pu être mis comme on le serait en France »,  
une position de processer qu'il y avait de la drogue.  
Normalement, les saisis ont lieu,  
ces saisis donnent lieu à des rapports officiels,  
et il y a eu énormément de débats parce que malheureusement,  
la drogue n'a jamais été appropriément par les saisis par des autorités judiciaires,  
expertisées dans des conditions qui permettent de ne pas douter qu'il s'agissait de la drogue,  
l'avion a été déplacé dans des conditions extrêmement curieuses,  
et finalement, l'idée que cette affaire procède d'un règlement de compte  
entre certaines autorités politiques de l'île  
n'est pas non plus totalement exclure.  
Donc le système judiciaire est défaillant,  
le système carcéral est inhumain,  
et il n'y avait absolument aucun doute  
que ces pilotes ne pouvaient avoir accès à la justice en République Dominicaine.  
Donc oui, ils ont eu raison de s'évader,  
et comme vous l'avez rappelé,  
la première chose qu'ils ont fait lorsqu'ils se sont évadés de la République Dominicaine,  
c'est de s'en remettre à la justice de leur pays.  
Ça a été long, pénible, difficile, parfois injuste,  
mais à la fin, ils ont quand même été acquittés.  
J'étais un peu choqué par la prise de position de Laurent Fabius.  
Enfin, il y a une séparation, normalement,  
entre le pouvoir politique et la justice.  
Fus-t-elle Dominicaine ?  
Oui, alors elle peut peut-être être critiquée,  
mais elle correspondait sans doute à une position aussi très patente,  
c'est-à-dire qu'on avait affaire à vraiment des héros de la nation française,  
des gens qui ont des décorations,  
qui ont pu à un moment même être en prise avec l'arme nucléaire.  
Donc je pense que Laurent Fabius était à ce moment-là bien informé  
de la réalité, de leur personnalité, de la réalité de ce dossier.  
On peut effectivement, au nom de la séparation des pouvoirs,  
se questionner sur la nature cette intervention,  
mais tout de même, c'est le rôle aussi de la France,  
de protéger ces nationaux et d'avoir une voie forte.  
Et je peux vous dire qu'en République Dominicaine,  
ça a été beaucoup plus compliqué d'obtenir de la France  
une protection qui aurait permis, notamment,

à ce qu'il ne soit pas placé dans ces conditions de détention, tout à fait inhumaine.

Donc pardonnez-moi de faire l'avocat et de comprendre votre opposition, mais en même temps de me réjouir qu'il y ait des hommes politiques qui puissent porter la voie de deux personnes que moi j'ai toujours considérées à titre personnel totalement innocent.

Alors l'évasion, parlons de l'évasion.

Moi je vais vous dire la vérité, je la trouve bizarre.

Il y a un truc qui panète là-dedans.

Il y a un mélange de politique avec Chopra, de d'amitié avec Naudin.

C'est un drôle d'attelage quand même.

Oui je comprends votre point de vue.

Après je vous dis pour les connaître suffisamment l'un comme l'autre, après toutes ces années j'ai envie de dire de combats judiciaires que ce sont des gens qui sont apolitiques, ils ne font absolument pas partie de l'organisation politique.

La présence de Chopra dont on rappelle qu'il a été exécuté du Front National a absolument aucune connexion avec ces deux pilotes.

Et Naudin est un ami qui s'est objectivement mis en danger pour venir les sauver.

Il y avait plusieurs plans qui avaient été envisagés par ces militaires qui étaient effectivement soutenus par des gens qui n'ont pu connaître dans l'aéronavale, dans d'autres branches de l'armée.

Ils ont choisi ce plan là.

Mais en fait vous savez quand vous êtes à l'article de la mort, quand vous êtes privé de vos enfants, de vos fam, de vos amis, vous cherchez surtout à pouvoir vous échapper.

Et s'échapper d'un pays n'est pas quelque chose de si facile.

Donc c'est ce circulat qui a été utilisé, mais absolument aucun lien avec des réseaux politiques n'a été ni établi ni continué.

D'ailleurs ça n'avait aucun sens de mettre ça dans un contexte idéologique ou un autre.

Donc j'ai envie de dire toute opération d'évasion est par nature secrète.

Par nature, on protège les gens qui ont aussi permis cette évasion.

Et des années plus tard, on voit surtout que c'était deux personnes qui ont été soutenues par un réseau important d'amis qui croyaient à leur innocence et qui ont permis qu'ils puissent rentrer chez eux pour voir leurs enfants, leurs familles.

Pardonnez-moi, je le dis, leurs enfants, leurs femmes ont vécu un calvaire pendant toutes ces années.

Leurs amis aussi.

On s'en doute oui.

Oui, parce que savoir que vos maris sont en prison en République Dominicaine, alors que quand on les connaît,

l'idée même qu'ils aient participé si amant à un trafic inacceptable, je veux dire, c'est quelque chose qui ne correspondait pas à leur parcours, à leur vie, à leur psychologie.

Donc pour les proches, pour le public, on peut comprendre que des doutes, que des histoires, que l'envie de croire qu'on est dans une affaire puisse prévaloir, mais pas pour leurs proches et pas pour leurs amis.

Et ils ont bénéficié de la part d'abord de leurs avocats, mais surtout de leurs amis et de leur famille d'un soutien inconditionnel qui a fini par rejaillir, j'ai envie de dire,

surtout les contacts qui ont eu à faire à eux,

effectivement, que ce soit des sénateurs,

il y a le sénateur cadique qui s'est beaucoup mobilisé pour eux,

mais aussi parfois des cercles un peu plus larges,

qui défendent le fait que un Français dans le monde

doit être traité avec les droits qu'on accorde aux Français,

dans un état de droit,

et avec l'impartialité de la justice qu'ils ont finalement trouvée,

mais tout au bout de leur quête vers Judicia.

Il y a des gens dont que j'ai vacué un peu dans mon histoire,

mais qui forment à être à leur place,

ce sont les propriétaires de cette compagnie aérienne,

qui était locataire de cet avion qui appartenait à Alain Fleleau,

qui était chargé de louer, de faire vivre,

dont ils étaient chargés d'équilibrer les finances.

Cette compagnie s'appelle SNTHS.

Les deux patrons Fabrice Elco et Pierre-Marc Dreyfus

ont comparu devant la cour d'assises comme les pilotes.

Ils ont été condamnés à six ans au premier procès,

mais eux, ils n'ont pas été acquittés au deuxième.

Condamnation confirmée à six ans de prison.

Quel rôle est-ce que vous leur donnez vous dans tout ça ?

Moi, si vous voulez, j'ai une position très simple sur ce sujet,

c'est que quand on est avocat d'une personne,

on ne peut pas se prononcer sur la situation de quelqu'un

qu'on ne représente pas.

Donc je ne suis pas un observateur judiciaire.

Je ne peux pas commenter une décision de justice

au-delà du mandat qui est le mien comme avocat.

Moi, j'ai représenté deux personnes qui ont été acquittées,

et je peux vous dire que j'ai été très marqué par la dureté

du verdict d'appel envers deux autres personnes de ce dossier

dont on a perçu que c'était des gens, père de famille,

eux aussi très marqués par qui s'était passé.

Non, non, je parle des deux dirigeants de STHS

qui, objectivement, sont dans leur personnalité, dans leur vie très, très, très loin d'une affaire criminelle. Donc la justice est violente, elle est cruelle, elle l'a été pour eux, mais je ne pense pas qu'ils m'appartiennent de me prononcer sur leur situation personnelle.

Parce qu'on pourrait dire ils ont profité de la naïveté des pilotés.

Pour le coup, ça vous concerne, ça ?

Je ne crois pas qu'ils ont profité spécialement eux.

Je pense, par contre, qu'il y a dans le dossier quelque chose d'assez évident qui est apparu, c'est que le réseau qui a mis en place ce trafic a été un réseau assez structuré qui a su pour les pilotes et très probablement aussi pour la société STHS utiliser des gens qui n'étaient pas du tout habitués à des combines criminelles et à des choses.

Donc on voit bien aussi dans le dossier, pas pour les défendre spécifiquement, mais tout de même, on voit bien que ces deux personnes qui ont été condamnées étaient très, très loin de la compréhension globale qui leur a repermis de savoir où est-ce qu'ils mettent les pieds.

Je dirais que dans ce dossier, il y a eu des gens qui ont été mises en cause.

Il y a aussi un autre homme que vous avez pas cité, mais qui a été lui aussi acquitté parce qu'il y avait finalement deux réseaux, un réseau, j'ai envie de dire, de gens qui n'ont pas grand-chose à voir avec le dossier, qui ont pu commettre des imprudences et des erreurs, qui auraient pu se poser d'autres questions, mais c'est toujours plus facile de voir la montagne une fois qu'on la gravit.

Et puis un autre réseau qui est un réseau criminelle organisé avec des personnalités troubles qui ont objectivement floué le jeu pour permettre que les autres ne se rendent compte de rien.

Merci beaucoup, Antoine V, d'abord accepté de revenir sur cette affaire Air Cocaïne, qui se termine dans encore deux épisodes sur votre application de podcast et sur europa.fr.

Si vous avez manqué le début, vous trouverez tout ça très facilement.

Des centaines d'histoires disponibles

**[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - L'avocat**

sur vos plateformes d'écoute et sur europein.fr.  
Sous-titres réalisés par la communauté d'Amara.org